



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 762

Texte de la question

M. François Vannson attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur le dispositif du médecin traitant introduit par la loi du 13 août 2004 réformant l'assurance maladie. Le principal objectif de cette réforme était d'améliorer la continuité des soins en réduisant le nomadisme médical et en faisant du médecin généraliste le « portier » du système de soins. Il lui demande de bien vouloir lui dresser un bilan des effets de cette mesure, notamment quant à la nature des économies réalisées.

Données clés

Auteur : [M. François Vannson](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 762

Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 juillet 2012](#), page 4347

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)